

PENSER, AGIR ET S'ENGAGER EN INTERCULTUREL AU QUÉBEC

Dès la fin des années 80, surtout dans la région de Montréal, le milieu collégial accueille des immigrants de première et de deuxième générations. Face à cette nouvelle réalité qui reflète celle de la société québécoise, des professeurs, des animateurs socioculturels et des professionnels se regroupent et créent en 1988 le Service interculturel collégial (SIC)¹.

C'est avec beaucoup de conviction que les membres fondateurs du SIC, et ceux et celles qui ont pris la relève, ont mis en place, au fil des ans, divers moyens pour aménager la diversité ethnoculturelle, pour susciter des réflexions d'ordre pédagogique et pour réaliser des interventions pertinentes dans les cégeps. À différentes reprises, le SIC a participé à l'élaboration d'orientations communes en matière d'éducation interculturelle. Les principaux objectifs du SIC sont :

- Développer dans les collèges du Québec une orientation commune en matière d'éducation interculturelle.
- Fournir aux différents intervenants des collèges des outils conceptuels et pratiques afin de mieux saisir les enjeux de la réalité interculturelle dans les collèges.
- Sensibiliser et former les intervenants du milieu collégial en matière d'éducation interculturelle.
- Cueillir, traiter ainsi que diffuser l'information théorique et pratique en éducation interculturelle.
- Intervenir et faire des recommandations auprès d'instances collégiales et gouvernementales.

Pour atteindre ces objectifs, les moyens d'intervention se sont multipliés que ce



ÉDITH GAUDET
Professeure de sociologie
Collège Ahuntsic



SYLVIE LOSLIER
Professeure d'anthropologie
Collège Édouard-Montpetit

soit des formations, colloques, mise en place d'un site web, partenariats, etc. Au fil du temps, le Service interculturel collégial est devenu partenaire du ministère de l'Éducation sur les questions interculturelles au collégial. Quatre axes principaux guident ses activités : la formation, l'information, la recherche et l'intervention.

Dans cet article, nous traiterons de deux de ces axes : la recherche et la formation. La première partie portera sur une synthèse des notions reliées à la définition de trois champs d'études : interculturel, droits et citoyenneté. Nous examinerons alors des objectifs et des contenus reliés à l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté, puis des habiletés et des attitudes à développer à travers ces champs d'intervention.

Dans la deuxième partie de l'article, nous présenterons une des préoccupations majeures du SIC : la formation. Pour ce faire, nous mentionnerons quelques actions et interventions pertinentes menées par les cégeps et par le SIC au cours des dernières années afin de répondre le mieux possible aux besoins des collègues.

► L'AXE DE LA RECHERCHE

Au cours des années, le SIC a amorcé différentes recherches sur la définition, la portée et les limites de l'éducation interculturelle. À cette dernière se sont greffées l'éducation aux droits et celle à la citoyenneté. Si ces trois domaines d'éducation se différencient par leur contenu spécifique, ils recouvrent aussi trois ensembles de connaissances qui se chevauchent en partageant plusieurs caractéristiques. En effet, l'éducation interculturelle, l'éducation aux droits et celle à la citoyenneté ont des contenus qui nécessitent une approche systémique et interdisciplinaire au sein d'un programme. Toutefois, l'éducation interculturelle et celles aux droits et à la citoyenneté se différencient notamment par leur contexte d'émergence respectif, par leurs champs d'application et leur angle de départ : soit la pluriethnicité pour l'éducation interculturelle, les droits, libertés et démocratie pour l'éducation aux droits et, finalement, l'engagement et la participation civique pour l'éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, elles se complètent et se recoupent notamment en s'adressant à l'ensemble des élèves, en relevant d'un ensemble de disciplines, en traitant de certains aspects comme la question des droits humains et la lutte à la discrimination, en prenant des positions critiques sur des événements publics relatifs aux thèmes liés à la diversité d'ici et d'ailleurs.

L'approche interdisciplinaire devrait amener les élèves à développer à court et à long terme des attitudes et des habiletés qui leur permettent d'être des citoyens actifs et responsables ayant développé des opinions et un sens critique. C'est à l'échelle d'un programme, et non à l'intérieur d'un cours spécifique, que les buts de l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté peuvent être atteints.

¹ Le bureau du Service interculturel collégial est situé au 625, avenue Ste-Croix, Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7. Vous pouvez nous rejoindre au 514-747-6521, poste 7287, ou au sic@videotron.net. Site Web : [http://www.service-interculturel-collegial.qc.ca]



► TROIS APPROCHES COMPLÉMENTAIRES : ÉDUCATION INTERCULTURELLE, AUX DROITS ET À LA CITOYENNETÉ

L'éducation interculturelle prépare tous les élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste et elle tente de développer des habiletés comme la capacité de communiquer et de gérer la rencontre interculturelle, de s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle. Elle veut sensibiliser les élèves à la pluralité de la société et favoriser la participation équitable de tous les élèves, quelle que soit leur origine. Elle est une éducation à la diversité, une «éducation de tous au culturel». Les principaux objectifs de l'éducation interculturelle sont :

- Préparer l'ensemble des élèves à vivre ensemble dans une société pluraliste, notamment en leur transmettant des connaissances.
- Développer des habiletés à communiquer dans un contexte multiethnique et s'ouvrir à la différence sans toutefois nier sa propre identité culturelle.
- Promouvoir auprès des élèves une attitude d'ouverture face aux aspects positifs de la pluralité ethnoculturelle au Québec et dans le monde.

L'éducation aux droits se définit par le développement d'attitudes de tolérance, de respect, de solidarité inhérentes aux droits humains et de vigilance aux manifestations de discrimination. Les principaux objectifs de l'éducation aux droits sont :

- Conscientiser, c'est-à-dire permettre l'émergence d'une conscience sociale centrée sur l'identification des inégalités et la volonté de les faire disparaître.
- Responsabiliser, c'est-à-dire prévoir et assumer les conséquences de ses gestes.
- Viser à transformer le monde par le réaménagement des rapports sociaux entre les individus et le changement de schèmes intellectuels sous-jacents.

L'éducation à la citoyenneté s'intéresse à l'inclusion sociale et mise sur l'engagement de la personne dans la société dans toutes sortes de sphères tant publiques que privées. Elle repose sur la capacité de participer à l'organisation de la vie sociale et politique d'une façon démocratique. Les principaux objectifs de l'éducation à la citoyenneté sont :

- Affirmer son identité définie par ses appartenances sociale, culturelle, nationale et supranationale, ses citoyennetés politique, juridique, sociale et mondiale.
- Développer une capacité de vivre ensemble dans une société démocratique et de droits basée sur l'égalité et la participation civile et politique.
- Participer activement à la vie politique et à la société civile par la participation aux débats sociaux, la gestion des conflits de façon pacifique, l'engagement social.

Le tableau suivant² présente les connaissances, habiletés et attitudes à promouvoir reliées à l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté.

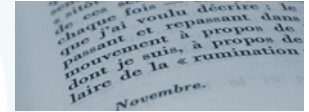
Connaissance
des notions

Connaissance
des faits

Habiletés

Attitudes

² Tableau comparatif tiré de Service interculturel collégial. *Penser, agir et s'engager en éducation interculturelle, en éducation aux droits et à la citoyenneté*, Montréal, Service interculturel collégial, Montréal, mai 2004, p. 27-28.



CONNAISSANCES, HABILITÉS ET ATTITUDES À PROMOUVOIR³

Éducation interculturelle⁴

Notions relatives:

- Aux relations interculturelles: culture, ethnie, nation, minorité, communauté, autochtones
- À la communication interculturelle: identité, choc culturel, code culturel, communication verbale et non verbale
- Aux obstacles à la communication interculturelle: stéréotypes, préjugés, ethnocentrisme, racisme, xénophobie
- À la gestion de la diversité ethnoculturelle: médiation interculturelle, accommodement raisonnable

Faits reliés à l'immigration:

- Données historiques, démographiques, juridiques, socioéconomiques, socioculturelles
- Adaptation, intégration, acculturation

Faits relatifs aux Premières Nations:

- Données historiques, démographiques, juridiques, socioéconomiques, socioculturelles
- Minorités nationales, autochtones
- Vivre ensemble dans une société pluraliste et démocratique
- Pratiquer la communication à l'intérieur d'un contexte interculturel
- Analyser des situations interculturelles
- Apprendre la négociation et la médiation interculturelles
- Intervenir en situation interculturelle
- Se décentrer par rapport à son groupe culturel
- Promouvoir la rencontre et les échanges interculturels
- Être ouvert à la diversité ethnoculturelle
- Se responsabiliser socialement

Éducation aux droits⁵

Notions relatives:

- Aux valeurs humaines: dignité, justice, liberté, solidarité, réciprocité, égalité, coopération
- Aux droits: histoire, droits individuels et collectifs
- À la discrimination, harcèlement, exploitation
- Aux institutions et aux mécanismes de protection des droits humains
- Aux textes d'affirmation et de protection des droits et libertés: chartes, lois, déclarations, conventions
- Aux recours, accommodement raisonnable, médiation

Faits reliés aux situations:

- De luttes de revendication, d'affirmation, de libération
- De violations des droits, d'inégalité, d'oppression, d'exploitation
- Reconnaître et intégrer les différences dans le respect de la démocratie
- Analyser les conflits de droits
- Comprendre et utiliser les mécanismes de protection et de promotion des droits humains
- Adopter des solutions respectueuses des droits humains
- Développer un esprit critique dans le cadre de la démocratie
- Reconnaître chacun comme égal en valeur, en dignité et en droits
- Accepter les différences reconnues dans les chartes
- Développer de l'empathie pour ceux dont les droits ne sont pas respectés
- S'engager et participer à la vie démocratique

Éducation à la citoyenneté⁶

Notions relatives:

- Aux citoyennetés: sociale, politique, juridique, mondiale
- À l'identité et aux appartenances sociale, ethnoculturelle, nationale, supranationale
- À la société civile, aux organisations non gouvernementales

Faits relatifs:

- À la mondialisation et aux rapports internationaux
- Aux situations d'inégalité et d'exploitation dans le travail, à l'accès aux ressources naturelles et la distribution des richesses
- Au régime effectif de droits: programme et mesures d'accès à l'égalité
- Analyser les enjeux contemporains
- Identifier les solutions tant locales que mondiales posées par la mondialisation
- Développer son esprit critique face aux médias
- Se responsabiliser face aux grands enjeux locaux et internationaux
- Favoriser l'équité tant entre les groupes culturels qu'entre les sociétés
- Développer son engagement et sa participation sociale ainsi que sa capacité de débattre des enjeux sociaux et politiques
- Développer des solidarités
- Participer activement à des actions civiles et politiques
- S'engager socialement

³ Ce tableau se veut un résumé des réflexions et des recherches en éducation interculturelle aux droits et à la citoyenneté. Il reflète les faits et les préoccupations contemporaines. Il n'est donc pas exhaustif mais demande plutôt une mise à jour constante.

⁴ Inspiré de: Service interculturel collégial, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, *Les contenus de formation en interculturel et en éducation aux droits et libertés*, Montréal, AQPC, 1999.

⁵ Idem.

⁶ Contenu inspiré des recherches de Gagnon et Pagé (1998), de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2003) et du Service interculturel collégial (2003).



► L'AXE DE LA FORMATION

En 1998, le ministère de l'Éducation a donné un coup d'envoi important avec l'adoption de sa *Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle* qui précise les principales orientations définies dans ce domaine et fournit aux institutions scolaires un véritable plan d'action.

Dès le tournant de l'an 2000, dans la foulée de la publication du document *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle: un atout pour le collégial* (Service interculturel collégial), plusieurs cégeps entreprennent de réaliser d'abord un état de la situation de l'interculturel dans leur institution, puis de se pencher sur des orientations à prendre en vue de rédiger soit une politique, soit une déclaration d'intention en éducation interculturelle. C'est ainsi que le ministère de l'Éducation du Québec a pendant plus de quatre ans (1999 à 2002) mandaté le Service interculturel collégial afin que celui-ci fournisse les services nécessaires aux cégeps qui désiraient élaborer une politique institutionnelle en intégration scolaire et en éducation interculturelle (plus d'une vingtaine de cégeps ont participé à ce programme). Depuis, le SIC a offert des formations, un soutien continu et des moments de rencontre afin que tous puissent échanger et se situer sur les questions de l'intégration scolaire et de l'éducation interculturelle.

Dans son mandat, le SIC accorde une place importante aux réalisations des cégeps. Nous leur offrons dans le cadre de nos séminaires ou de nos colloques une occasion de venir présenter leurs réalisations. Nos membres proviennent de tous les cégeps du Québec. De plus, un site Web, qui se veut une vitrine des actions menées par le SIC et aussi un moyen de communication entre les intervenants des cégeps, a été mis en place. La section suivante présente quelques exemples des projets menés par certains cégeps et présentés dans le cadre des séminaires et des colloques organisés par le SIC au cours des trois dernières années.

► DES PROJETS MENÉS DANS LES CÉGEPS

Lors d'un séminaire en 2002, le Service interculturel collégial a diffusé de l'information sur des outils d'identification de la diversité ethnique de la population étudiante (Cégep du Vieux Montréal et Cégep de Rosemont), sur une enquête portant sur la fréquentation des élèves issus des minorités ethniques aux activités organisées par les services aux étudiants (Cégep Ahuntsic) et sur une expérimentation de jumelage entre des élèves du Cégep Vanier et du Cégep de Sainte-Foy.

Dans le cadre d'un colloque intitulé *Formation interculturelle pour le Québec et pour ailleurs* (2003), nous avons invité des professeurs du Cégep Édouard-Montpetit et du Cégep Maisonneuve à commenter le document *La formation interculturelle dans les programmes préuniversitaires*, alors qu'un *Bilan du volet Politiques institutionnelles d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle dans les cégeps du Québec* a été présenté par des professeurs et conseillers pédagogiques des cégeps Vanier, Alma et Rosemont. Dans le cadre de ce même colloque, nous avons abordé le thème de la *Formation interculturelle dans la préparation des stages à l'étranger*. Ici encore, nous sommes allés chercher l'expertise de différents collèges: François-Xavier Garneau, St-Laurent, Ahuntsic, Vieux Montréal, Marie-Victorin et Jonquière. Puis le thème de la *Formation interculturelle entre la pédagogie*

et le para-académique a été traité par des professeurs du Cégep de Sainte-Foy.

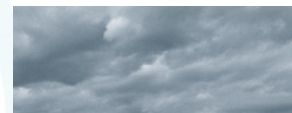
► DES FORMATIONS SUR DIFFÉRENTES THÉMATIQUES

Le Service interculturel collégial offre aussi des formations-réflexions sur des thématiques reliées aux composantes de l'éducation à la citoyenneté (interculturel et droits). Ainsi, plusieurs séminaires et colloques ont porté sur ces thèmes.

En 2002, le SIC a organisé un colloque intitulé *S'interroger sur les citoyennetés* qui a permis de réunir à la fois des chercheurs universitaires comme Ricardo Petrella et Marie McAndrew, des chercheurs provenant des collèges Montmorency, Rosemont et Ahuntsic, de la Commission des droits de la personnes et de groupes communautaires (Équiterre).

Le Service interculturel collégial offre aussi des formations-réflexions sur des thématiques reliées aux composantes de l'éducation à la citoyenneté.

Dans le même esprit, le colloque de 2004, *Le cégep: reflet d'une société pluraliste et ouverte sur le monde*, a été le cadre de plusieurs événements. Ainsi, on y a tracé un *Portrait socioculturel de l'immigration* (ministère de l'Immigration), alors qu'une conférence a présenté un *Portrait sociologique des communautés arabophones*, incluant des données démographiques, socioprofessionnelles, religieuses, etc., abordant les modalités de l'intégration de ces communautés au Québec depuis leur arrivée. Dans le cadre de la thématique *L'adaptation institutionnelle des cégeps au pluralisme ethnoculturel*, une communication intitulée *La négociation interculturelle: un outil prometteur pour les cégeps* aborde la médiation interculturelle



au Cégep de Rosemont. Une table ronde traitant de la laïcité et de la diversité religieuse a permis de réfléchir sur ce débat de société, tout en le campant dans les limites de la Charte des droits et libertés de la personne. Les invités de cette table ronde étaient Micheline Milot, (UQAM), Yolande Geadah (consultante en interculturel) et Pierre Bosset, (Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse). Ce colloque s'est terminé avec le visionnement d'un documentaire intitulé *La colère des parias*, portant sur l'esclavage moderne et sur certains enjeux de la citoyenneté.

Tout récemment, soit en juin 2005, le dernier colloque du SIC, *Société civile et citoyennetés*, a permis de mettre en lumière certains aspects de cette thématique avec diverses activités. La conférence de Mireille Tremblay de l'Institut du Nouveau Monde et de l'Observatoire de la démocratie au Québec a porté sur la place de la diversité culturelle et des droits et libertés dans la définition de la citoyenneté, alors que celle d'Ali Daher concernait les stratégies d'intégration et de l'appartenance des communautés musulmanes à la société civile québécoise. Puis, sous l'angle de l'accès à la citoyenneté et des milieux d'insertion, Rachida Azdouz a traité de la place de la religion dans l'intégration citoyenne à l'école; Annick Germain a abordé la question de l'intégration des immigrants dans la ville à partir de l'exemple des lieux de culte et, enfin, Sylvie Gravel a discuté des enjeux de l'adaptation de la santé publique à la diversité culturelle.

CONCLUSION

Nous rejoignons l'ensemble des cégeps et, depuis les dernières années, différents acteurs se sont ajoutés au SIC avec des expertises et des besoins fort diversifiés.

Pensons aux cégeps fortement pluriethniques qui doivent offrir des services aux jeunes issus de l'immigration, aux cégeps de régions qui doivent préparer l'ensemble de leurs élèves à vivre dans une société pluriethnique, aux cégeps qui offrent des stages à l'étranger et profitent de cette expertise pour promouvoir l'éducation interculturelle, aux cégeps qui reçoivent des clientèles autochtones et, finalement, aux cégeps anglophones qui vivent la diversité dans leur quotidien.

Si la diversité ethnique et religieuse semble bien ancrée dans les cégeps et dans la société québécoise, la mondialisation nous met en présence de multiples modes de vie et comportements et elle nous pousse à des questionnements. Le défi de promouvoir l'éducation interculturelle, aux droits et à la citoyenneté dans un contexte collégial où tout est en changement reste donc très présent.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Une école d'avenir. Politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle*, Ministère de l'Éducation, Québec, 1998.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Une politique d'intégration scolaire et d'éducation interculturelle : un atout pour le collégial*, Montréal, Service interculturel collégial, 1999.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *S'interroger sur les citoyennetés*, Montréal, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, 2002.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Formation interculturelle pour le Québec et pour ailleurs...*, Montréal, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, 2003.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Le cégep: reflet d'une société pluraliste et ouverte sur le monde*, Montréal, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, 2004.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Penser, agir et s'engager en éducation interculturelle, en éducation aux droits et à la citoyenneté*, Montréal, Service interculturel collégial, Montréal, 2004.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Société civile et citoyennetés*, Montréal, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, juin 2005.

SERVICE INTERCULTUREL COLLÉGIAL, *Société civile et citoyennetés*, Montréal, Actes du colloque, Service interculturel collégial, Montréal, 2005.

Édithe GAUDET est professeure de sociologie au Collège Ahuntsic et s'intéresse particulièrement à la pédagogie interculturelle et aux relations interculturelles. Elle a publié quelques ouvrages dont le dernier: *Relations interculturelles. Comprendre pour mieux agir*, publié en 2005 aux Éditions Modulo. Elle est membre du conseil d'administration du Service interculturel collégial depuis plusieurs années. C'est à ce titre qu'elle co-signe cet article.

Edithe.Gaudet@collegeahuntsic.qc.ca

Professeure d'anthropologie au Cégep Édouard-Montpetit, Sylvie LOSLIER est aussi chargée de projets au Service interculturel collégial et siège au sein de son conseil d'administration depuis sa création en 1988. Au fil des années, elle a organisé plusieurs formations et réalisé différentes recherches dans le domaine des relations interculturelles et en éducation aux droits. Parmi ses publications, on retrouve *Des relations interculturelles, du roman à la réalité*, et deux livres écrits en collaboration avec la Commission des droits de la personne, *Droits et liberté... À visage découvert* (2002) et *Un parcours de lutte et d'espoir* (1999).

sylvie.loslier@sympatico.ca